

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 333

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de ces obligations »

les mots :

« des principes de laïcité et de neutralité du service public mentionnés au premier alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.